

COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

Chères licenciées, chers licenciés,

Lors de l'audience disciplinaire du lundi 02 juin 2025, la Commission Fédérale de Discipline a décidé de **sanctionner un licencié pour avoir adressé à un arbitre, via une messagerie privée, des propos injurieux et violents, consécutifs à des décisions prises lors d'un match.**

Les réseaux sociaux, comme les terrains de sport, ne sont pas une zone de non-droit : ce que vous y exprimez vous engage pleinement. **Aucun licencié ne peut se permettre d'interpeller un officiel, ou qui que ce soit d'autre, de cette manière.**

Face à la gravité des faits, la Commission Fédérale de Discipline a décidé **une suspension de licence jusqu'à la fin de la saison sportive**, soit jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Cette décision illustre une position claire : **zéro tolérance** face à tout comportement irrespectueux envers les officiels.

Faisons du respect une règle, pas une exception.

Alexandre Oger
Président de la Commission Fédérale de Discipline
Fédération Française de Baseball et Softball